

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 28 décembre 2017

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 28 décembre

Date de
convocation

22/12/2017

Date
d'affichage
22/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT
Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme PLOQUIN Cécile, Mme
CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusés : M. CASTAY Jean-Marc, M. CABANNES Pierre, Mme DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Equipelement Numérique à l'école : demande PIA (Programme d'Investissement d'Avenir)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2009, la commune de Montréal avait bénéficié d'un plan de relance Ecole Numérique Rurale pour aider à informatiser l'école de Montréal. Toutefois, cet équipement nécessite d'être renforcé et modernisé, le but étant d'offrir aux enfants et aux enseignants des outils pédagogiques nouveaux et de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'appel à projets « écoles numériques innovante et ruralité » inscrit dans le cadre du plan numérique pour l'Education et dans la stratégie interministérielle pour les collectivités, vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation en généralisant les usages du numérique dans les enseignements et les apprentissages.

L'Etat offre aux collectivités la possibilité de solliciter une subvention pour l'équipement des écoles en outils numériques.

La subvention allouée sera de l'ordre de 50 % d'un plafond de 7 000 € pour tout type d'équipement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant l'achat de matériel numérique pour équiper toutes les classes de l'école qui s'élève à la somme de 8 561.91 € HT soit 10 274.30 € TTC.

Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé est de 50% du montant HT de l'équipement.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant total de l'opération :	8 561.91 € HT soit 10 274.30 € TTC
Subvention Etat	4 280.96 € (50%)
Autofinancement Commune	4 280.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité ».

Approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait à MONTREAL le 28 décembre 2017.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.